



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné Éric Paiement, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 14 février 2023.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante;

Propriété visée par la demande :

**321, chemin du Lac-des-Cornes
Matricule 0774 96 9854**


Nature et effet de la demande :

La dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un troisième bâtiment accessoire d'une superficie de 47.58 mètres carrés dans la marge avant du bâtiment principal qui est situé dans la zone VIL-06.

Ainsi, permettre de déroger à l'article 8.3.3 a) du règlement de zonage no. 139 relatif aux dispositions particulières à l'implantation d'un bâtiment accessoire, soit autoriser la construction d'un troisième bâtiment accessoire dans la zone VIL-06 au lieu de deux bâtiments accessoires prévus par la réglementation. Toutes les autres conditions à l'implantation et aux marges de recul seront respectées.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public, en consultant le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 24 janvier 2023.



Eric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier